COMMUNE DE TREY
Municipalité

Au Conseil Général
de Trey
par son président,
M. Roland Rossat

Rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2012

Trey, le 13 mai 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 13 mai 2013, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2013 et le rapport de gestion qu'elle a l'avantage de vous transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

Généralités

La Municipalité a tenu ses séances le lundi soir à 19h00, en principe une fois par semaine.
Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général le rapport de gestion des comptes 2011, l'adhésion à l'Association de communes du SDIS de Broye-Vully, quatre préavis relatifs à diverses servitudes, l'arrêté d'imposition 2013 et le préavis lié au budget de l'année 2013.

Au 31 décembre 2012 , la population de notre Commune se chiffrait à 251 habitants; 228 Suisses et 23 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.
Après une progression régulière depuis 2006, la population a diminué en 2012. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre de chaque année :

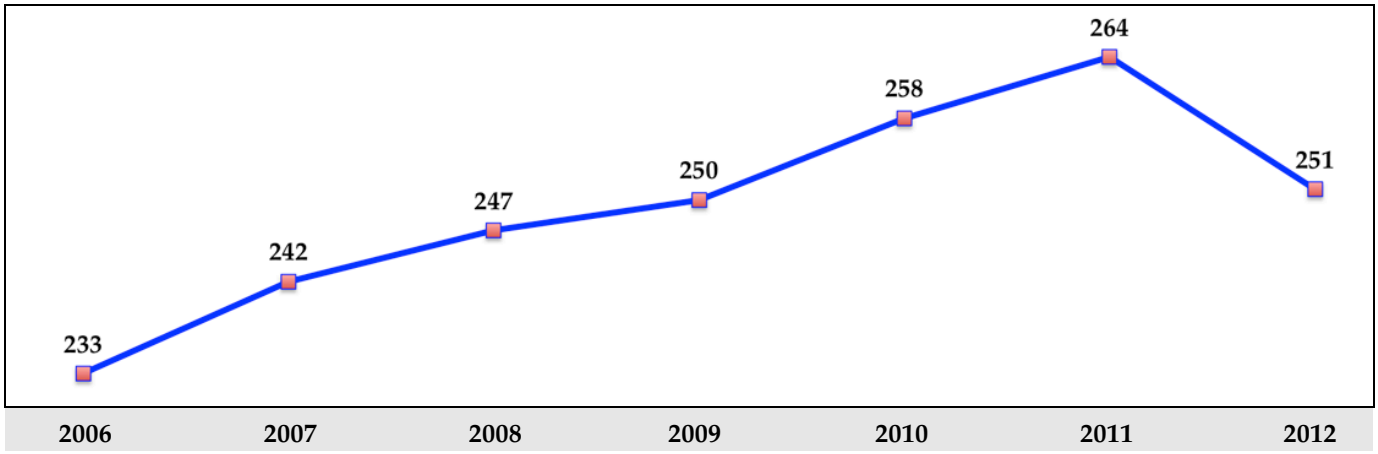

L'entretien des pelouses, des bords de routes herbeux, du cimetière, des haies et des places communales a été confié à M. Marcel Gilliand; la Municipalité le remercie d'avoir accepté cette charge.

1 Administration générale

Les montants inscrits au budget sont quelque peu inférieurs à ceux obtenus dans les colonnes des comptes; cela s'explique essentiellement par les augmentations des indemnités que vous avez accordées à la Municipalité pour la législature 2011-2016 (ces augmentations n'ont été appliquées que durant les derniers six mois de 2011, mais sur la totalité de l'année 2012).
Quant aux différences de coûts entre les comptes et le budget, ils concernent :

- le compte 11.310.1, ***Imprimés – fournitures de bureau*** : l'acquisition et la maintenance des logiciels utilisés par le contrôle des habitants et la bourse ont coûté CHF 5'901.60 (CHF 3'000.— au budget);

- le compte 11.317, ***Réceptions et manifestations*** : CHF 6'945.45;
- le compte 11.318.5, ***Honoraires et frais d'études***, fait principalement état de deux factures :
  - CHF 2'000.— pour une étude concernant la réactivation de la zone de villas de Malafin;
  - CHF 1'170.— estimation de l'immeuble de l'Auberge du Soleil en vue de sa vente.

Notons encore que

- le montant correspondant à la ***ristourne versée au canton pour les transports publics*** (compte 11.351.2) s'est enfin stabilisé (CHF 5'370.45 en 2012 contre CHF 5'657.35 en 2011);
- au compte 11.431, ***Emoluments***, le prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol (0.7 centimes/kWh) rapporte CHF 7'863.50; d'autre part, une indemnité CHF 1'500.— nous a été versée à la suite de l'établissement de la servitude qui octroie un droit de passage de véhicules sur la place du Collège.

2 Finances

Le budget de l'année 2012 prévoyait un excédent de charges de CHF 18'478.—.
Après bouclement des comptes de l'exercice 2012, la Municipalité a noté un **excédent de revenus** de CHF 9'121.01 :

total des recettes :	CHF	1'041'953.21
total des charges :	CHF	1'032'832.20
excédent de revenus :	**CHF**	**9'121.01**

Ces résultats font appel à quelques commentaires généraux :

- le montant total des revenus des impôts sur le revenu et la fortune est inférieur de CHF 61'665.54 au budget et a diminué de CHF 64'530.79 par rapport aux comptes de l'année 2011;
- la Commune a profité d'un rattrapage de l'année 2011 versé par le fonds de péréquations : CHF 131'350.—;
- la Municipalité a procédé à un amortissement administratif extraordinaire de CHF 110'000.— en déduction du compte 9143.1, ***Bâtiment communal*** et à un autre amortissement de CHF 17'633.50 dans le patrimoine financier en déduction du compte 9123.2, ***Réfection du Café***.

Aux recettes, nous relevons dans les rubriques « impôts » et « taxes », les points suivants :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		**Comptes 2011**	**Budget 2012**	**Comptes 2012**
Impôts :	sur le revenu	380'428.15	370'000.—	311'206.19
	sur la fortune	31'129.05	40'000.—	35'867.68
	Total	**411'557.20**	**410'000.—**	**347'073.87**

- au chapitre des revenus liés aux transactions immobilières, notons deux rentrées dont les montants sont exceptionnels :
  - compte 21.404, ***Droits de mutations*** : CHF 16'418.60
  - compte 21.441, ***Gains immobiliers*** : CHF 7'630.35.

  ... soit un revenu de CHF 24'048.95 (CH 48'044.— en 2011).

Les amortissements du patrimoine administratif de 2012 se répartissent comme suit :

•	bâtiment communal :	CHF	140'000.—	**soit CHF 110'000.— supplémentaires**
•	éclairage public :	CHF	1'500.—	
•	STEP :	CHF	4'000.—	
•	réseau d'égouts :	CHF	25'000.—	
•	eau potable	CHF	6'000.—	
•	réfection de l'Auberge	CHF	19'633.50	**soit CHF 17'633.50.— supplémentaires**
•	réfection de la route	CHF	64'000.—	
	total :	**CHF**	**260'134.—**	**soit CHF 127'633.50 supplémentaires.**

Les sept premiers objets constituent les hypothèques regroupées. Au chapitre du patrimoine financier, l'amortissement de la réfection de l'Auberge est terminé.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 2'238'000.—; cela représente un endettement de CHF 8'916.35 par habitant. Elle se répartit ainsi :

•	hypothèques regroupées :	CHF	770'000.—	au 31.12.2011 :	CHF	870'000.—
•	hypothèques réfection de la route :	CHF	1'468'000	au 31.12.2011 :	CHF	1'520'000.—
•	prêt LDR :	CHF	0.—	au 31.12.2011 :	CHF	12'250.—

Quant aux amortissements financiers, ils ont fait diminuer la dette de CHF 17'633.50

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires pour :

•	les hypothèques regroupées (compte 9220.2) :	CHF	15'399.02
•	les hypothèques réfection route (comptes 9220.3 à 9920.7)	CHF	35'842.97

Le solde de la dette contractée auprès de l'ARBV (Association Région Broye-Vully) se montait, au 31 décembre 2011, à CHF 12'250.—. Par le versement de CHF 12'250.—, effectué en 2012, cette dette est totalement honorée. Rappelons que ce prêt était franc d'intérêts.

Conformément au budget, nous avons reçu la somme nette de CHF 125'380.— du fonds de péréquations. A ceci s'ajoutent CHF 131'350.— à la suite du décompte de l'année 2011.

Enfin, rappelons au passage que le fonds de péréquations, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La Commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 22'907.40 par an (compte 31.423, ***Location des terrains***).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir. (compte 31.423.1, ***Location antenne***).

La Commune de Trey participe au Réseau écologique de Châtonnaye-Torny-Trey à hauteur de CHF 1'000.— par année (compte 31.352, ***Cotisation à association***); en 2012, nous avons versé CHF 2'000.— pour les années 2011 et 2012.

A noter que les contrats de location des terrains communaux ont été renouvelés en automne 2012.

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully; les coûts, soit CHF 16'429.85 (CHF 27'000.— au budget) correspondant à l'***entretien de nos forêts*** (compte

32.314).

La facture des prestations du garde-forestier se monte à CHF 2'662.— (compte 32.351, ***Etat de Vaud – garde forestier***).

Au chapitre des revenus, nous avons vendu — pour la dernière fois ! — du bois de feu pour un montant de CHF 1'575.—.

35. Bâtiments communaux

Bâtiment communal : le frigidaire du quatre pièces a été remplacé; coût : CHF 1'634.— (compte 351.311, ***Achat de matériel***).

Le budget allouait une somme de CHF 10'000.— au chapitre de l'***entretien*** (compte 351.314); nous avons dépensé CHF 15'081.05 pour honorer des factures de réparations courantes :

- diverses réparations des installations sanitaires : CHF 1'859.95;
- remplacement du plafond de la cuisine du trois pièces : CHF 1'928.40;
- travaux de peinture dans le même trois pièces : CHF 8'870.85

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 $^1/_2$ pièces, 2 x 3 $^1/_2$ pièces, un loft et un studio) ont rapporté CHF 54'600.—; la location de la grande salle à des privés a amené CHF 1'631.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte en 2012 à CHF 140'000.—, dont CHF 110'000.— supplémentaires.

Au **Café du Soleil**, l'***entretien*** (compte, 352.314.1) a coûté CHF 4'519.30.— dont CHF 711.70 pour réparer différentes pannes au niveau du matériel électroménager et CHF 2'800.— pour remplacer la machine à laver les verres.

Au **temple**, l'essentiel des dépenses, CHF 3'321.30, concerne la pose d'une main courante à l'extérieur de ce dernier (compte 353.314, ***Entretien et frais du temple***).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses concerne les primes d'assurances.

Quant aux **hangars des pompiers**, ils n'ont entraîné aucuns frais supplémentaires.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- ***Déneigement*** (compte 43.313.3) : CHF 4'280.20 contre CHF1'806.50 en 2011;
- ***Entretien du réseau routier*** (compte 43.314.1) : CHF 8'492.60 (CHF 22'000.— au budget...) :
  - marquages : CHF 3'945.25
  - déglacement de la route des Bioleyres : CHF 1'890.40
  - frais d'expropriations lors de la réfection de la RC 609c : CHF 2'098.10
- ***Canalisation*** (compte 43.316) : CHF 13'611.60 (CHF 6'000.— au budget...) :
  - réparations des canalisations de la route des Bioleyres : CHF 11'651.90
  - réparation d'une conduite aux Marais : CHF 1'959.70

Quant aux intérêts bancaires, ils se situent en-dessous de ce qui a été budgeté : CHF 36'290.17 (CHF 45'000.— au budget).

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, ***Amortissement éclairage public*** : CHF 1'500.—;

- le compte 43.331.3, ***Amortissement Route*** : CHF 64'000.—.

Notons enfin que le Service des Routes de l'Etat de Vaud nous a versé CHF 190.95 pour sa participation au marquage de la route cantonale entre Trey et Granges-sous-Trey.

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (comptes 44.301, ***Traitement du personnel***, et 44.314.1, ***Entretien parcs – cimetière***) a coûté CHF 900.90.

45. Ordures ménagères et décharge

Les résultats de ce chapitre emboitent le pas à ceux de 2011 :

- compte 45.318.8, ***Frais de ramassage*** : CHF 16'399.30 (- CHF 13'602.30 en 2011);
- compte 45.352, ***Four d'incinération*** : CHF 4'211.50 dont CHF 4'172.35 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*).

La vente de sacs officiels (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 770.—.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

Quelques pannes sont survenues en 2012; le compte 461.314.1, ***Entretien de la STEP***, en fait état :

- le moteur du tamis-presse a été remplacé : CHF 1'290.10;
- réparations au même tamis-presse : CHF 1'443.45;
- service bisannuel des installations électromécaniques : CHF 1'777.40.

CHF 15'500.— ont été versés dans le compte de ***réserves affectées*** (9280.46) dont le nouveau solde se monte à CHF 44'000.—; ce fonds sera utilisé en priorité pour remplacer le dégrilleur de la STEP (environ CHF 50'000.—).

Les prestations du conseiller technique de l'exploitant coûtent CHF 4'000.— par an.

Nous avons livré 140 m^3 de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération : CHF 5'637.15 (compte 461.318.8, ***Déshydratation et incinération boues***); quant au transport de ces boues, il a coûté CHF 1'680.— (compte 461.318.4, ***Transports des déchets***).

Depuis, quelques années, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux ***frais d'analyses*** mensuels (compte 461.318.5).

La Commune de Torny participe aux frais d'exploitation à hauteur de CHF 32'185.05 sur la base de la population « raccordée » de Middes et de Torny-le-Petit (357 sur 597, soit 59.8%).
Quant au solde de l'exercice 2011 que la Commune de Torny a omis de nous verser, il a été honoré en 2012; ainsi CHF 16'544.10 non prévus dans le budget ont été portés au compte 461.452, ***Participation de Middes***, *STEP*.

Une taxe d'introduction de CHF 1'500.— a été payée à l'occasion de la création d'une unité locative.

Au chapitre de l'***entretien des égouts*** (compte 462.314.1), il faut relever :

- un problème de bouchage de la station de pompage du centre du village de Trey qui a entraîné les frais suivants :
  - CHF 1'557.95 pour le curage;
  - CHF 1'281.95 pour la remise en état de la station de pompage;
  - CHF 590.20 pour la réparation d'une pompe;
- le curage du réseau principal des eaux usées (Trey et Granges-sous-Trey) : CHF 8'055.75.

47. Cours d'eau et digues

Le compte 47.314.7, ***Cours d'eau***, fait état d'un montant de CHF 2'552.65 : il s'agit des heures de machines utilisées lors de la remise en état effectuée par la Protection civile du ruisseau au-dessus de Planche-Failly; notons au passage, que le travail a été effectué dans le cadre d'un cours de répétition de la PCi et n'a rien coûté à notre Commune.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 92'533.20. Elles sont relativement stables, puisqu'elles ne diffèrent que de CHF 1'385.75 (en moins) par rapport à celles de 2011.

6 Police

La Commune a honoré une facture de CHF 17'301.— en faveur des corps de police dans le cadre de la ***Réforme policière*** (compte 61.351); ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.
La solde versée à nos sapeurs-pompiers (compte 65.301, ***Solde - indemnités***) se monte à CHF 3'400.—.
Notons au passage que CHF 2'760.— ont alimenté le compte 65.430, ***Impôt non pompier,*** pour la dernière fois; ainsi, 23 personnes se sont ainsi acquittées d'un montant de CHF 120.—. Depuis le 1er janvier 2013, le principe de service obligatoire a été abrogé dans la nouvelle loi.
Pour la dernière fois aussi, l'ECA a versé CHF 4'450.20 (compte 65.465, ***Subsides ECA***) pour participation aux frais d'exercices et de cours des sapeurs-pompiers.
CHF 2'921.— ont été affectés au fonds de réserves 9280.65, ***Service du feu***.
En ce qui concerne la Protection civile, notre Commune participe à hauteur de CHF 3'856.05 aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, ***CRIE – frais d'exploitation***).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 75'472.—
Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux :

- ***Service social*** (compte 71.351) : CHF 26'806.20;
- ***Mamans de jour*** (compte 72.352) : CHF 15'481.60;
- ***Centre social régional*** (compte 72.352.1) : CHF 7'766.95.

Notons au passage que l'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAJ Broye) nous a ristourné CHF 3'669.75 sur les cotisations de l'année 2011 (compte 72.452, ***Ristourne des communes et assoc.***).

8 Services industriels

A la suite des réparations effectuées sur les conduites d'eau dans le voisinage du réservoir de Trey, la Commune de Torny a facturé 7'933 m^3 d'eau en moins, soit une économie de CHF 11'899.50 dans le compte 81.312, ***Achat d'eau***... Ainsi le montant à payer est passé de CHF 34'774.50 à CHF 22'875.—.

Quant à la vente d'eau, elle a rapporté CHF 34'508.25 (compte 81.435, *Vente d'eau*). L'excédent positif ainsi dégagé — CHF 11'633.25 — est enfin plus conforme au fait que la Commune n'achète pas l'eau de la source de Granges-sous-Trey !

L'***entretien du réseau*** (compte 81.314), toujours plus lourd, a coûté CHF 31'028.40 alors que nous avions budgeté CHF 20'000.— pour ce poste; citons les principales dépenses :

- réparation des conduites vers le réservoir : CHF 8'237.—
- réfection d'une conduite dans la zone de Boulex : CHF 1'067.60
- réparation d'une conduite à Trey CHF 9'447.25
- raccordements au réseau public d'eau potable pour trois privés : CHF 4'809.—
- remplacement d'une conduite bouchée aux Deux-Riaux CHF 4'902.65

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la Commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, à tous les employés communaux et à toutes les personnes qui oeuvrent pour la bonne marche de notre Commune.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic La Secrétaire